



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Bourgogne-Franche-Comté

ARRÊTÉ N° 20-105 BAG

**portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques  
du portail Empire de la propriété dite du Castel des Remparts  
99, rue Carnot  
à VILLENEUVE-SUR-YONNE (Yonne)**

**Le Préfet de la région Bourgogne - Franche-Comté,  
Préfet de la Côte d'Or,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté en date du 6 novembre 1952, portant inscription du portail Empire (vantaux compris) de la propriété dite du Castel des Remparts contiguë à la Porte de Sens,

La Commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Bourgogne - Franche-Comté entendue en sa séance du 13 septembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant le caractère irréversible de la démolition du portail Empire du Castel des Remparts sis 99 rue Carnot à VILLENEUVE-SUR-YONNE (Yonne), inscrit monument historique par arrêté du 6 novembre 1952, vantaux compris ; le processus de ruine du portail engagé bien avant sa démolition en 2018 (disparition des vantaux et du bouquet d'un pot à feu avant 1977) ; et considérant la perte d'intérêt du monument, l'hôtel particulier n'ayant pas été protégé en dépit de son rôle insigne et du rôle de son propriétaire pendant la Révolution française, et étant désormais fortement modifié ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : l'arrêté susvisé en date du 6 novembre 1952 portant inscription du portail Empire (vantaux compris) de la propriété dite du Castel des Remparts contiguë à la Porte de Sens, situé 99, rue Carnot à VILLENEUVE-SUR-YONNE (Yonne), assis sur la parcelle n°4 section AE de la commune de VILLENEUVE-SUR-YONNE (Yonne) et appartenant à la commune de VILLENEUVE-SUR-YONNE (Yonne) dont le siège est sis à la mairie, 99 rue Carnot à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) et identifiée sous le n° de SIREN 218 904 647, est abrogé.

Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2** : L'étendue de la radiation de protection de l'édifice concerné par le présent arrêté est délimitée sur un extrait du plan cadastral annexé à cet arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 4** : le préfet de la région Bourgogne - Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à DIJON, le 29 MAI 2020

~~Pour le Préfet de la région  
Bourgogne-Franche-Comté  
et par délégation~~  
Le Secrétaire général  
pour les affaires régionales

Eric PIERRAT

Département :  
YONNE

Commune :  
VILLENEUVE SUR YONNE

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 10/12/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Plan annexé à l'arrêté de radiation  
du titre des monuments historiques  
du portail Empire de la propriété  
dite du Castel des Remparts à  
VILLENEUVE-SUR-YONNE  
en date du 29 mai 2020

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SENS  
Pôle Topographique et Gestion  
Cadastrale 26, quai de Nancy 89091  
89091 SENS  
tél. 03.86.95.54.21 -fax  
ptgc.890.sens@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



